

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1539

10 août 2009

SOMMAIRE

Algave S.A.	73832	Lang Frères S.à r.l.	73852
Arctic Finance S.A.	73871	Lary Management S.à r.l.	73827
Aria Structured Investments S.à r.l.	73869	Le Relais Gourmand S.A.	73852
Art & Pavés S.à r.l.	73838	Lermita S.A.	73869
Askirun S.A.	73871	Luxani Finance S.A.	73826
Axis Informatique S.A.	73855	Luxfinance S.A.	73869
Begonia S.A. Holding	73835	Mea Aqua	73872
Bellweather	73859	Mea Energia	73866
Beltrame International S.A.	73836	Mea Power	73872
Bemar Luxembourg S.à r.l.	73872	Medi-Tech-International S.A.	73854
Bengal S.A.	73855	MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l.	73866
Cambridge Holding S.A.	73838	Nautilus Bad Kultur S.A.	73854
Cassia Holding S.A.	73838	Ocean Fund	73868
Converium Finance SA	73832	Optique Himmes Kayl S.à r.l.	73843
Corralus Finances S.A.	73834	Packinvest A.G.	73852
Create S.A.	73826	Participations et Financements Extérieurs S.A.	73826
Crown Westfalen Investments S.à r.l.	73860	Patxaran Fund SPF	73851
Cudillero Holding S.A.	73832	Power Group Holding S.A.	73870
Darmo Holdings S.à r.l.	73867	Remagen Holding S.A.	73864
Djanadim's Green S.à r.l.	73845	Royal Wings Holding	73853
Dome GP, S.à r.l.	73848	Sador Luxembourg S.A.	73853
Dome S.C.A.	73868	Schönhauser Allee S.A.	73848
Duna Investments S.A.	73832	SEB Sicav 2	73866
E3T IT-Systems Luxembourg Sàrl	73867	Security Capital (EU) Management Hol- dings S.A.	73871
Engcap Lux QAIQ, S.à r.l.	73867	Selplan S.A.	73855
Field Holding S.A.	73869	Société Anonyme pour la Recherche d'In- vestissements - SAPRI S.A.	73870
GDP	73870	Sofi-Drill S.A.	73852
Geehem International S.A.	73863	Sopinor S.à r.l.	73838
Hansa-Flex S.à r.l.	73858	Syspro S.à r.l.	73872
H&R Services S.à r.l.	73856	Thryn Holding N° 3 S.à r.l.	73841
Immobilière Kalebiërg S.A.	73837	Translink Services S.à r.l.	73868
Imprimerie Albert LUX s.à r.l.	73868	United Management Services S.A.	73826
Incent-Event	73863		
JFL Invest	73870		
Jos. PETIT & Fils	73848		
Koratrade Asset Management S.A.	73854		

United Management Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.943.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 20 juillet 2009 à 16.00 heures à Niederanven

L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011:

La société Lighthouse Services S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce Luxembourg, numéro B 69995 avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

United Management Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2009092675/15.

(090110380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Luxani Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.943.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin que:

- La société SER.COM Sàrl, ayant son siège au 3 rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Autonome de Révision, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009092673/15.

(090110114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Creare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.685.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 23 octobre 2008

Résolution 4: Délégation journalière

En accord avec l'article 12 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à:

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009092669/17.

(090110357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Participations et Financements Extérieurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 48.938.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2009

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables, L-1235 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009093364/13.

(090111807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Lary Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.211.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT comparu:

1.- Monsieur Michel Léon BRUTMAN, retraité, né à Paris, le 17 juin 1932, demeurant à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon, et son épouse

2.- Madame Fanny BRON, retraitée, née à Paris le 22 juillet 1938, , demeurant à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon, et leur fils

3.- Monsieur Thierry BRUTMAN, juriste, né à Paris, le 8 décembre 1964, demeurant à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations et décisions comme suit:

I. Les comparants sont les seuls et uniques associés de la à société à responsabilité limitée LARY MANAGEMENT S.à r.l., société de droit français, établie et ayant son siège social à F-75011 Paris, 21, rue de la Roquette, constituée sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2005 inscrite au Registre de Commerce de Paris 484 673 256.

II. En qualité d'uniques associés de ladite société LARY MANAGEMENT S.à r.l., les comparants exercent tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale de cette société.

III. Les associés entendant transférer le siège social statutaire LARY MANAGEMENT S.à r.l. et son principal établissement de Paris à Strassen (Grand-Duché du Luxembourg), que par décision unanime des associés en date du 17 juin 2009, ce transfert a déjà été décidé et que toutes les formalités requises à cette fin par les statuts de la société et par le droit français seront faites.

En conséquence les comparants ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social statutaire et le principal établissement de la société LARY MANAGEMENT S.à r.l. est transféré de Paris à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), sans dissolution de la société mais au contraire avec continuation de sa personnalité juridique originaire et de son activité antérieure conforme à son objet social.

En conséquence, la société accepte la nationalité luxembourgeoise et elle sera dorénavant régie exclusivement par le droit luxembourgeois, toutes les décisions présentement prises et actées en accord avec ce droit.

2. Le capital social de la société LARY MANAGEMENT S.à r.l. est fixé à sept cent quinze mille euros (715.000,- EUR). Il est représenté par sept mille cent cinquante (7.150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3. Les statuts de la société LARY MANAGEMENT S.à r.l. sont modifiés pour les adapter à la loi luxembourgeoise.

En conséquence ces statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "LARY MANAGEMENT S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et

l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat, exercice d'option et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, billet à ordre et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée et les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autre. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille ou encore vente d'un portefeuille de titres de quelque nature, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature et elle peut contracter sous quelque forme que ce soit des dettes qu'elles soient contingentes ou autres. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social..

3.5. La Société peut effectuer toutes opérations y compris sans limitation, toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ou personnelles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à sept cent quinze mille euros (EUR 715.000.-), représenté par sept mille cent cinquante (7.150) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion. Les convocations sont envoyées aux gérants par téléfax, en main propre ou par courriel.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite, par courriel (sans signature électronique) ou téléfax à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous

les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les commissaires, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégamme, téléfax, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

4. Le nombre des gérants est fixé à un (1). Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michel Léon BRUTMAN, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la Société par sa seule signature.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon

6. Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.100,-EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.L.BRUTMAN, F.BRON, T.BRUTMAN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26865. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009093881/264.

(090112390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Duna Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 115.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093122/10.

(090110967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Cudillero Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 96.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093117/10.

(090110975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Algave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 43, rue Siggy vu Letzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 136.078.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009093105/10.

(090111668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Converium Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.410.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine

On the seventh of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The company "SCOR Switzerland Ltd", with its registered office at CH-8022 Zurich (Switzerland). 26. General Guisan-Quai,

represented by Mr. Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Nils BERGEN, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- that the public limited company (société anonyme) "CONVERIUM FINANCE SA", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 89410, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on October 7, 2002, published in the Mémorial C number 1669 of November 21, 2002, and that its articles of association have been modified by a deed of the undersigned notary on December 19, 2007, published in the Mémorial C number 641 of March 14, 2008;

II.- that the capital of the public limited company "CONVERIUM FINANCE SA" presently amounts to four million and thirty one thousand Euro (EUR 4,031,000.-) represented by four hundred three thousand and one hundred (403,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;

III.- that the appearing party is the sole shareholder of the public limited company "CONVERIUM FINANCE SA";

IV.- that the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company "CONVERIUM FINANCE SA" which has discontinued all activities.

V.- that the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the public limited company "CONVERIUM FINANCE SA".

VI.- that it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the public limited company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- that the liquidation of the dissolved public limited company "CONVERIUM FINANCE SA" is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- that full and entire discharge is granted to the incumbent directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates;

IX.- that the share register has been cancelled;

X.- that the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65. boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at nine hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and German states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendneun.

Den siebenten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft "SCOR Switzerland Ltd", mit dem Gesellschaftssitz in CH-8022 Zürich (Schweiz), 26, General Guisan-Quai,

hier vertreten durch Herrn Nils BERGEN, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65. boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten durch Herrn Nils BERGEN, vorbenannt, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht. Folgendes zu beurkunden:

I.- dass die Aktiengesellschaft (société anonyme) "CONVERIUM FINANCE SA", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 89 410, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 7. Oktober 2002 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1669 am 21. November 2002, und dass deren Satzung gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 641 vom 14. März 2008 abgeändert wurde;

II.- dass das Kapital der Aktiengesellschaft "CONVERIUM FINANCE SA", zur Zeit vier Millionen einunddreissig tausend EURO (EUR 4.031.000,-) beträgt, aufgeteilt in vierhundertdreitausendeinhundert (403.100) Aktien mit einem Nennwert von je zehn EURO (EUR 10,-);

III.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Aktiengesellschaft "CONVERIUM FINANCE SA" ist;

IV.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Aktiengesellschaft "CONVERIUM FINANCE SA", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

V.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft "CONVERIUM FINANCE SA" übernommen hat;

VI.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Aktiengesellschaft besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft gewährleistet;

VII.- dass die Liquidation der aufgelösten Aktiengesellschaft "CONVERIUM FINANCE SA" somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

VIII.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

IX.- dass das Aktienregister annulliert worden ist;

IX.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf neunhundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag der Komparentin, dass die Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der selben Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER, Urkunde errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BERGEN; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2009. Relation GRE/2009/2533. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 20. Juli 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009093152/100.

(09011505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Corralus Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.283.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

STIVALE INC., société de droit de la République des Seychelles, avec siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, IBC numéro 052788, immatriculée en République des Seychelles, dûment représentée par FERENGE SERVICES Ltd, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 473240 agissant en sa qualité d'administrateur,

ici représentée par Pierre Frédéric STEIN, employé privée, demeurant professionnellement au 11 A. boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 décembre à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que "CORRALUS FINANCES S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 89283 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1634 du 14 novembre 2002.

- que le capital social de CORRALUS FINANCES S.A s'élève actuellement à 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

- que l'Associé Unique précité étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à.r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467 en qualité de liquidateur.

- que l'Associé Unique précité déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, l'Associé Unique approuve ledit rapport, qui, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique, nomme en qualité de commissaire à la liquidation Audiex SA, située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audix SA, prénommée, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que "CORRALUS FINANCES S.A" a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au siège social situé au 15 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre Frédéric Stein, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2008. LAC / 2008 / 52447. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009093154/57.

(090111499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Begonia S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.307.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf. Le sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Joseph François Georges FASTRE, né le 11 mai 1956 à Trembleur (Belgique), demeurant à B-4607 Dalhem (Belgique), 54, rue Fernand Henrotaux.

représenté par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Mademoiselle Laetitia LENTZ, préqualifiée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "BEGONIA S.A. HOLDING" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29 307, a été constituée suivant acte reçu par Me Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial C numéro 44 du 18 février 1989, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing-privé, en date du 26 mai 2000. publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 734 du 6 octobre 2000.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "BEGONIA S.A. HOLDING", pré-désignée, s'élève actuellement à soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 62.500,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme holding "BEGONIA S.A. HOLDING".

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "BEGONIA S.A. HOLDING", qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "BEGONIA S.A. HOLDING" est achevée et que" celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65. boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2009. Relation GRE/2009/2531. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009093151/53.

(090111507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Beltrame International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 21.240.

L'an deux mille neuf.

Le trente juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELTRAME INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B21240, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 1984, publié au Mémorial C numéro 55 du 23 février 1984.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 709 du 9 juillet 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente des articles 15 et 16 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de septembre à 16.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 13, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2009 prendra fin le 30 juin 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles quinze et seize des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de septembre à 16.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 8 septembre 2009 à 16.00 heures.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article treize, alinéa premier, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. (Alinéa premier).** L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le deuxième mardi du mois de septembre à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - RIES-BONANI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2009. Relation GRE/2009/2442. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 20 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009093140/74.

(090111664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Immobilière Kalebiërg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 62, boulevard Baden Powell.

R.C.S. Luxembourg B 95.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093098/10.

(090111688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Sopinor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 55, rue Auguste Collart.
R.C.S. Luxembourg B 86.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093097/10.

(090111691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Art & Pavés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 55, rue Auguste Collart.
R.C.S. Luxembourg B 108.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093096/10.

(090111692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Cambridge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMBRIDGE HOLDING S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009093124/12.

(090111014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Cassia Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.220.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société EMG HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449
Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CASSIA HOLDING S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 17 juillet 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 avril à 15.15 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces à concurrence d'un quart de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentale qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentale déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009. LAC/2009/28922. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Jean-Joseph Wagner, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009093889/155.

(090112586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Thryn Holding N° 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.343.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Patrick SERRES, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Mr Félix ROBYNS, businessman, born on 20 December 1962 in Duffel (Belgium), residing at 47, Napier Avenue, SW6 3PS London, Great Britain (the "Shareholder"),

Hereby represented by Stéphane HEPINEUZE, private employee, with professional address at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on the 23rd of April 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That Mr Félix E.A. ROBYNS, aforementioned, is the sole shareholder of Thryn Holding N° 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 13 July 2007 by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 14 September 2007, number 1989, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 130.343. The articles of incorporation of the Company have not been amended so far.

That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1. Decision to put in liquidation the Company;
2. Appointment of the liquidator in respect of the Company;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator;

4. Miscellaneous.

That the sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVED to dissolve the Company and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Shareholder RESOLVED to appoint Utility Corporate Services S.à r.l., a private limited liability company (société a responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 105.264, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED that, in performing its duties, the Liquidator shall have the powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, including, but not limited to, the performance and execution of all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator shall realise the whole of the assets and settle the whole of the liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 8 April 2009.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding specific transactions, delegate all or part of his powers as it may deem fit to one or several representatives.

The Liquidator shall be the authorised signatory and shall be empowered to represent the Company towards third parties in accordance with the directions of the Shareholder, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

En l'an deux mil neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Félix E.A. ROBYNS, homme d'affaires, né le 20 décembre 1962 à Duffel (Belgique), résidant au 47, Napier Avenue, SW6 3PS Londres, (Grande-Bretagne) (l'"Associé"),

dûment représenté par Monsieur Stéphane HEPINEUZE, employé privé, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant aux fins de prendre acte de ce qui suit:

Que M. Félix E.A. ROBYNS, précité, est l'associé unique de Thryn Holding N° 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée, organisée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au, 47 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la "Société"), constituée le 13 juillet 2007, par un acte de Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 14 septembre 2007, numéro 1989, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 130.343. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à présent.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur relatif à la Société;
3. Détermination des pouvoirs à accorder au liquidateur;
4. Divers.

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé A DECIDE la mise en liquidation de la Société en vue de sa dissolution.

Deuxième résolution

L'Associé A DECIDE de nommer comme liquidateur Utility Corporate Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 105.264 (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé A DECIDE que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question, en ce inclus, mais non limité à, l'exercice et l'exécution de toutes les opérations telles que prévues aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer entièrement aux écritures de la Société, en particulier les états financiers arrêtés le 8 avril 2009.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations déterminées, déléguer, à sa discrétion, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, en accord avec les directives données par l'Associé, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du comparant représenté comme indiqué ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Stéphane Hepineuze, Patrick Serres

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2009. LAC/2009/ 16796. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009093784/128.

(090112234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Optique Himmes Kayl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 83, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 147.187.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt mai

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- La société VISUEL SARL, avec siège social à 393, route de Thionville L-5887 Hesperange, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 100106, représentée par son gérant unique Monsieur Andréas Himmes, opticien, né à Merzig, (Allemagne), le 22 août 1971, demeurant à L-5447 SCHWEBSANGE, 4 rue Robi Goldschmit.

2.- Madame Aline MINMEISTER, opticienne, demeurant à F-57310 RURANGE-LES-THONVILLE, 15 rue Mozart.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "OPTIQUE HIMMES KAYL S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'opticien avec vente d'articles de la branche, l'adaptation de lentilles de contact ainsi que la vente d'accessoires et d'articles de cadeaux.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- VISUEL S.à.r.l, prédate,	80 parts
2.- Madame Aline MINMEISTER, prédate,	20 parts
	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Andréas HIMMES, prèdit.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Aline MINMEISTER, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3672 Kayl, 83 rue de Tétange.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Himmes; Minmeister, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2009. Relation: EAC/2009/6090. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009093221/87.

(090111580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Djanadim's Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.178.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société MELTOUR LIMITED, ayant son siège social à EC1M7AD London (UK), Devonshire House, 60 Goswell Road;

ici valablement représentée par Monsieur Pierre GOFFINET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "DJANADIM'S GREEN S.à R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Dimitri WINNERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-1160 Bruxelles (Belgique), 150, Avenue Gustave Demey.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. GOFFINET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27700. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.07.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009093165/128.

(090111366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Dome GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093092/10.

(090111700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Jos. PETIT & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Munsbach, 73, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 18.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093095/10.

(090111694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Schönhauser Allee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.909.

In the year two thousand nine, on the eighth day of July,
Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Yann Hilpert, Avocat à la Cour, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

acting in his capacity as representative of the board of directors of Schönhauser Allee S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) (the "Company"),

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state the following declaration:

1. That pursuant to article 5.1. of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"):

"The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,500 (thirty-one thousand five hundred Euros) divided into 315 (three hundred fifteen) ordinary shares all with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) per share.

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at EUR 5,500,000 (five millions five hundred thousand Euros) to be divided into 55,000 (fifty-five thousand) ordinary shares all with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 2014, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 5,531,500 (five millions five hundred thirty-one thousand five hundred Euros). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive operations), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital."

2. Pursuant to resolutions dated 3 July 2009 (the "Resolutions"), the board of directors of the Company resolved to realize a capital increase of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand Euros), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 31,500 (thirty one thousand five hundred Euros) to EUR 481,500 (four hundred

eighty one thousand five hundred Euros), by the issuance of 4,500 (four thousand five hundred) new shares in the share capital of the Company, each having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), entirely subscribed and fully paid in and having the same rights and advantages provided for in the Articles of the Company (the "New Shares"),

and to accept the subscription of these New Shares by Lombard International Assurance S.A., a public company limited by shares (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 37604, further informed in the Resolutions and for the number of shares as mentioned below, without reserving preferential subscription right for the existing shareholders of the Company as provided for in article 5.1. of the Articles of the Company, by contribution in cash of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand Euros) made by Lombard International Assurance S.A.

3. The implementation of the relevant capital increase described above is recorded by the undersigned notary who expressly acknowledge having been provided with the justifying documents of subscription and of payment of the New Shares, so that the amount of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand Euros) is now at the Company's disposal.

4. That following this capital increase, the share capital of the Company has been increased to EUR 481,500 (four hundred eighty one thousand five hundred Euros) and the article 5.1. of the Articles of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.1. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 481,500 (four hundred eighty one thousand five hundred Euros) divided into 4,815 (four thousand eight hundred fifteen) ordinary shares all with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) per share.

Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at EUR 5,500,000 (five millions five hundred thousand Euros) to be divided into 55,000 (fifty-five thousand) ordinary shares all with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 2014, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 5,531,500 (five millions five hundred thirty-one thousand five hundred Euros). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive operation(s), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000).

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appeared, the said appeared signed together with the Notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le huitième jour du mois de juillet,

Par devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Yann Hilpert, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de la société Schönhauser Allee S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (la "Société"),

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Qu'en vertu de l'article 5.1. des statuts de la Société (les "Statuts"):

"Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.500 (trente-et-un mille cinq cents Euros) divisé en 315 (trois cent quinze) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros).

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 5.500.000 (cinq millions cinq cent mille Euros) divisé en 55.000 (cinquante cinq mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin en 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 5.531.500 (cinq millions cinq cent trente-et-un mille cinq cents Euros). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital."

2. En vertu de résolutions prises le 3 juillet 2009 (les "Résolutions"), le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille Euros) de manière à porter son montant actuel de EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents Euros) à EUR 481.500 (quatre cent quatre-vingt un mille cinq cents Euros), par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) nouvelles actions, chacune avec une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros), totalement libérées et jouissant des mêmes droits et avantages tels que prévus dans les Statuts de la Société (les "Nouvelles Actions"),

et d'accepter la souscription de ces Nouvelles Actions par Lombard International Assurance S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 37604, tels que renseignés dans les Résolutions et pour le nombre d'actions mentionnés ci-dessous, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société tel que prévu à l'article 5.1. des Statuts de la Société, moyennant un apport en espèces de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille Euros), effectué par Lombard International Assurance S.A.

3. La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant qui reconnaît expressément avoir obtenu communication des documents justificatifs de souscription et de paiement des Nouvelles Actions, de manière à ce que la somme de EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille Euros) se trouve être à la disposition de la Société.

4. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le capital social de la Société se trouve porté à EUR 481.500 (quatre cent quatre vingt un mille cinq cents Euros), et l'article 5.1. des Statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 481.500 (quatre cent quatre-vingt un mille cinq cents Euros) divisé en 4.815 (quatre mille huit cent quinze) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros).

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 5.500.000 (cinq millions cinq cent mille Euros) divisé en 55.000 (cinquante cinq mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin en 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 5.531.500 (cinq millions cinq cent trente-et-un mille cinq cents Euros). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital."

73851

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Senningerberg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Yann Hilpert, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 juillet 2009. LAC / 2009 / 27582. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009093138/166.

(090111607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Patxaran Fund SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.464.

L'an deux mil neuf, le dix-huit juin

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATXARAN FUND SPF SA, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1024 du 25 avril 2008, non modifiée à ce jour,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 137464.

L'assemblée est ouverte à 10.32 heures et choisit comme président/scrutateur Mlle Aurore MARON, employée, demeurant à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, secrétaire, demeurant à 45 Mousny, La Roche en Ardenne Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Augmentation de capital pour un montant de 219.000 euros pour le porter de son montant actuel de 31.000 euros à celui de 250.000 euros par incorporation d'une partie des bénéfices réservés au 31 décembre 2008.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée augmente le capital pour un montant de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- euros), entièrement libéré, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- euros) à celui de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,- euros) entièrement libéré par incorporation d'une partie des bénéfices réservés au 31 décembre 2008.

Cette décision sort ses effets à la date du 18 avril 2009. Suite à ce qui précède, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,-€) représenté par 100 (cent) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100.-€

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: A. Maron, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 juin 2009 - WIL/2009/522 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 3 juillet 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009093139/55.

(090111657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Le Relais Gourmand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 78.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093100/10.

(090111685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Lang Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6840 Machtum, 9, Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 27.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093099/10.

(090111687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Sofi-Drill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093094/10.

(090111697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Packinvest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.141.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 6 juillet 2009, que:

1. Le mandat des Administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Antti Ilmari Aarnio-Wihuri, avec nouvelle adresse au Vuolahdentie 62, FIN-21620 Kuusisto (Finlande);
- Monsieur Ilkka Suominen, avec nouvelle adresse au Lehtisaarentie 6 L, FIN-00340 Helsinki (Finlande); et
- Monsieur Juha Hellgren.

2. La démission du Commissaire aux comptes, Monsieur Rodolphe Gerbes, a été acceptée;

3. La nomination aux fonctions de Commissaire aux comptes, de la société:

- Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, RC B 142.674, avec adresse au 19, rue de Bitbourg, Luxembourg L-1273.

4. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009092741/23.

(090110695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Sador Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.745.

—
RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 février 2008 de Sador Luxembourg SA. Ledit extrait a été enregistré le 22 février 2008 sous la référence L080029036.

Dans le point 2 des résolutions, il convient de lire "le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet immédiat, au poste d'administrateur Madame Brigitte DENIS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg (L-1526), 23, Val Fleuri. Madame Brigitte DENIS terminera le mandat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2013. La ratification de la cooptation de Madame Brigitte DENIS sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires"

au lieu de

"Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet immédiat, au poste d'administrateur Monsieur Toni YARAK, banquier, demeurant à Luxembourg (L-2449), 16, boulevard Royal. Monsieur Toni YARAK terminera le mandat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2013. La ratification de la cooptation de Monsieur Toni YARAK sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009092728/23.

(090110857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Royal Wings Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.408.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 mars 2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, Administrateur, et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009092690/17.

(090110028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Nautilus Bad Kultur S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 53.052.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 mai 2009 que:

- L'assemblée décide d'enlever la fonction d'administrateur unique de Monsieur Delvaux Jeannot et de confirmer le mandat d'administrateur de Monsieur Jeannot Delvaux, né le 19.11.1960 à Grevenmacher (Luxembourg), demeurant à 14, rue Jos Sunnen L-5855 Hesperange. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs:

Madame Nadine Spanier, née le 17.12.1969 à Pétange (Luxembourg), demeurant à 14, rue Jos Sunnen L-5855 Hesperange.

Monsieur Laurent Biver, né le 27.01.1962 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant à 2, rue Nic Mameranus L-2117 Luxembourg.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué Monsieur Delvaux Jeannot, né le 19.11.1960 à Grevenmacher (Luxembourg), demeurant à 14, rue Jos Sunnen L-5855 Hesperange. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009092679/23.

(090110106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Koratrade Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.469.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juillet 2009

1. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de cinq (5) à sept (7).

2. M. Ahmet ENGIN, administrateur de sociétés, né à Izmir (Turquie), le 18 octobre 1964, demeurant à 2, ch. de la Paumière, 1231 Conches (Suisse), a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Hasan BENGÜ, administrateur de sociétés, né à Istanbul (Turquie), le 29 mars 1949, demeurant à Otagtepe Evleri 21, Kavacik, 34810 Istanbul (Turquie), a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KORATRADE ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009092676/19.

(090110291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Medi-Tech-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 102.329.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de publication de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 juin 2009

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEDI-TECH INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg le 29 juillet 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1085 du 27 octobre 2004

mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 380 du 20 février 2009

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 102.329
a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Signé: A. DOS SANTOS, A. LAUER, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25468. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009092772/27.

(090110629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Axis Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 132.786.

Par la présente nous vous informons:

1/ que la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE, ayant son siège social rue de l'Industrie, coin des Artisans, L-3895 FOETZ, démissionne ce jour mardi 14 juillet 2009 de son poste de Commissaire aux comptes de la société AXIS INFORMATIQUE S.A., immatriculée au RC B 132.786.

2/ que le siège social de la société AXIS INFORMATIQUE SA immatriculée au RC B 132.786, ne se situe plus depuis le 14 juillet 2009 rue de l'Industrie, coin des Artisans, L-3895 FOETZ.

Vendredi 14 juillet 2009.

Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A.

Rue de l'Industrie - Coin des Artisans

L-3895 FOETZ

Signature

La Direction

Référence de publication: 2009092774/19.

(090110423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Bengal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.110.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 juin 2009

Le siège social de la société a été transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 à Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2009.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009092767/13.

(090109944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Selplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.889.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société SELPLAN S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 3 juin 2009, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

TOLTEC HOLDINGS LIMITED

Le Liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2009092770/22.

(090110656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

H&R Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 147.167.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatorze juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1.- Madame Annie BEAUCHET, femme au foyer, née le 13 janvier 1961 à Corpe (France) demeurant au 18, rue des Jardins Fleuris F-57100 Thionville, France;
- 2.- Monsieur Michel NAHON, Manager en Ressources Humaines, né le 27 août 1968 à Ris-Orangis (France) demeurant au 23, Boucle des Prairies F-57100 Thionville, France;
- 3.- Monsieur Vincent HUEBER, gérant de société, né le 10 juillet 1976 à Colmar (France) et demeurant au 8, rue de la Mine F-57330 Kanfen sous Bois, France.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'exploitation et la gestion d'hôtels et de restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant et notamment le conseil en hygiène, achats et organisation d'événements (mariage, fêtes d'entreprises..). Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "H&R Services S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, le tout sous réserve de ce qui est stipulé ci-après quant au droit de préemption.

Les parts sociales qu'un des associés propose de céder à un non-associé devront être offertes par préférence aux autres associés au prix que le non-associé propose de payer (sans que ce prix ne puisse néanmoins pour les besoins de la préemption excéder un prix de marché raisonnable), fixé, si besoin, par un pacte d'associés et les autres associés pourront, chacun individuellement ou conjointement, décider de préempter les parts sociales dans un délai de 30 jours à partir du jour où ils auront été informés de la proposition de vente. A défaut de l'exercice de la faculté de préemption dans ce délai, les parts sociales pourront être vendues au prix proposé au non-associé. La société ne sera pas autorisée à reconnaître une vente qui se sera faite en violation de ce droit de préemption.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un gérant unique en la personne de Monsieur Vincent HUEBER, qui est nommé pour une durée illimitée. La nomination ou la révocation du gérant ne pourront se faire que dans le respect des modalités prévues pour la modification des statuts. Aucun gérant ne pourra être révoqué si ce n'est pour causes légitimes.

Le gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. La charge de gérant sera rémunérée. La gestion technique de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est exercé par le gérant statutaire.

La société sera engagée par la signature conjointe du gérant et d'un associé ou par la signature conjointe, de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant, étant entendu, en ce qui concerne cette délégation, que le gérant statutaire (au titre de son statut de gérant technique) aura signature conjointe obligatoire pour tout ce qui relève du domaine pour lequel une autorisation d'établissement sera octroyée.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ainsi arrêtés, les trois seuls associés ont souscrit les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit comme suit:

1.- Madame Annie BEAUCHET, prénommée, cent quatre-vingt-sept parts sociales	187
2.- Monsieur Michel NAHON, prénommé, cent quatre-vingt-sept parts sociales	187
3.- Monsieur Vincent HUEBER, prénommé, cent vingt-six parts sociales	126
TOTAL: CINQ CENTS parts sociales	500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'adresse de la société est fixée au 10 rue du Commerce, L-3450 Dudelange.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BEAUCHET, M. NAHON, V. HUEBER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8501. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009093205/133.

(090111077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Hansa-Flex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 133.407.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER
31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2009093006/14.

(090111340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Bellweather, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 100.419.

L'an deux mil neuf, le vingt février

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELLWEATHER, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 09 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 627 du 17 juin 2004,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 100419.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à Wiltz.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à Arlon. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. transfert du siège social modification subséquente de l'article 2 alinéa 1 des statuts

2. démission du commissaire actuel la société DUNE Expertises et décharge

3. nomination d'un nouveau commissaire en la personne de Monsieur Thierry GRÜN

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société et de modifier l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit: (L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest)

" **Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Ehlerange."

Deuxième résolution

L'assemblée acte la démission de la société DUNE EXPERTISES Sàrl de son poste de commissaire et lui donne décharge pour sa gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Thierry GRÜN, né à Metz (France), le 06 décembre 1961

Au poste de commissaire et cela jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014, lequel demeura à F-57140 Plesnois, 30B rue de Jeanne d'Arc.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz, M. Goldenberg.

Enregistré à Wiltz, le 25 février 2009 - WIL/2009/184 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 8 juillet 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009093162/59.

(090111051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 636.979,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.516.

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth day of June.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

FCWI HOLDINGS LIMITED, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, holder of 12,500 class A shares ("Class A Shareholder"), here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given on June 22nd, 2009. The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CROWN WESTFALEN BANK AG, an Aktiengesellschaft incorporated under the laws of Germany, whose registered office is at Huestrasse 21-25, 44787, Bochum, Germany, with registration number HRB 1941, holder of 10,869 class B shares ("Class B Shareholder"), here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given on June 22nd, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

CROWN WESTFALEN INVESTMENT ADVISORS LIMITED, an exempted Company incorporated under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, holder of 10 class C shares ("Class C Shareholder"), here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given on June 22nd, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg with a securitization purpose under the name of "Crown Westfalen Investments S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 141.516, incorporated by a deed of August, 14 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2388, dated September 30th, 2008. The Company's by-laws have been amended by deed of November 25th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 177, dated January 27th, 2009.

II. The Company's share capital is fixed at twenty three thousand three hundred and seventy nine Euro (€ 23,379.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), ten thousand eight hundred and sixty nine (10,869) class B shares (the "Class B Shares") and ten (10) class C shares (the "Class C Shares") all with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The Shareholders, having waived their right to be convened by prior notice, then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders resolved to convert a claim of seventy six thousand six hundred eighty nine Euro sixty seven cent (€ 76,689.67) held by FCWI HOLDINGS LIMITED, prenamed, towards the Company into a share premium of the same amount.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred and thirteen thousand six hundred Euro (€ 613,600.-) so as to raise it from its current amount of twenty three thousand three hundred and seventy nine Euro (€ 23,379.-) to six hundred and thirty six thousand nine hundred and seventy nine Euro (€ 636,979.-) by issuing four hundred ninety thousand eight hundred and eighty (490,880) new Class A Shares and one hundred and twenty two thousand seven hundred and twenty (122,720) new Class B Shares with a nominal value of one Euro (€ 1,-) each.

Subscription - Payment

FCWI HOLDINGS LIMITED, prenamed, acting through its proxyholder, declared to subscribe the four hundred ninety thousand eight hundred and eighty (490,880) new Class A Shares and pay them in by means of a payment in cash of the total amount of four hundred ninety thousand eight hundred and eighty Euro (€ 490,880.-).

CROWN WESTFALEN BANK AG, prenamed, acting through its proxyholder, declared to subscribe the one hundred and twenty two thousand seven hundred and twenty (122,720) new Class B Shares and pay them in by means of a payment in cash of the total amount of one hundred and twenty two thousand seven hundred and twenty Euro (€ 122,720.-).

The amount of six hundred and thirteen thousand six hundred Euro (€ 613,600.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

CROWN WESTFALEN INVESTMENT ADVISORS LIMITED, prenamed, acting through its proxyholder, declared to waive its preferential subscription right.

Thereupon the meeting resolved to accept the foregoing subscriptions and payments.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 6. 1st paragraph. "The share capital of the Company is fixed at six hundred and thirty six thousand nine hundred and seventy nine Euro (€ 636,979.-) represented five hundred three thousand three hundred eighty (503,380) Class A Shares, one hundred thirty three thousand five hundred eighty nine (133,589) Class B Shares and ten (10) Class C Shares, all with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (€ 2,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par devant nous, Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

ONT COMPARU:

FCWI HOLDINGS LIMITED, une société établie sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, propriétaire de 12.500 Parts Sociales de Catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration du 22 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

CROWN WESTFALEN BANK AG, une société anonyme établie sous le droit allemand, avec siège social à Huestrasse 21-25, 44787, Bochum, Allemagne, immatriculée sous le numéro HRB 1941, propriétaire de 10.869 Parts Sociales de Catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B"), ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, préqualifiée, en vertu d'une procuration du 22 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

CROWN WESTFALEN INVESTMENT ADVISORS LIMITED, une société établie sous le droit des Iles Cayman, avec siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands, propriétaire de 10 Parts Sociales de Catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C"), ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, préqualifiée, en vertu d'une procuration du 22 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants, par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. Les comparants sont les seuls associés (les "Associés") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Crown Westfalen Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141.516, constituée par acte notarié en date du 14 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2388 du 30 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du 25 novembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 177, du 27 janvier 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille trois cent soixante-dix-neuf Euro (€ 23.379,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), dix mille huit cent soixante-neuf (10.869) Parts Sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), et dix (10) Parts Sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. Les Associés, ayant renoncé à des convocations préalables, ont ensuite adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés ont décidé de convertir une créance de soixante seize mille six cent quatre-vingt neuf Euros et soixante sept Cents (€ 76.689,67) détenue par FCWI HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, à l'encontre de la Société en prime d'émission du même montant.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société de six cent treize mille six cents Euros (€ 613.600,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois mille trois cent soixante dix-neuf Euros (€ 23.379,-) à six cent trente-six mille neuf cent soixante dix-neuf Euros (€ 636.979,-) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt (490.880) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et cent vingt-deux mille sept cent vingt (122.720) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B avec une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - Libération

FCWI HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt (490.880) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A, et les libère par paiement en espèces d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt Euros (€ 490.880,-).

CROWN WESTFALEN BANK AG, préqualifiée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire cent vingt-deux mille sept cent vingt (122.720) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et les libère par paiement en espèces d'un montant de cent vingt-deux mille sept cent vingt Euros (€ 122.720,-).

Le montant de six cent treize mille six cents Euros (€ 613.600,-) a été entièrement libéré et est maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire.

CROWN WESTFALEN INVESTMENT ADVISORS LIMITED, préqualifiée, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, déclare renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Sur ce l'assemblée a décidé d'accepter les prédites souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 6. 1^{er} paragraphe. "Le capital social est fixé à six cent trente-six mille neuf cent soixante dix-neuf Euros (€ 636.979,-) représenté par cinq cent trois mille trois cent quatre-vingt (503.380) Parts Sociales de Catégorie A, cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf (133.589) Parts Sociales de Catégorie B et dix (10) Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille sept cents euros (€ 2.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2009. Relation: EAC/2009/7558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009093145/163.

(090111796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Incent-Event, Société Anonyme,

(anc. Geehem International S.A.).

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.316.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "GEEHEM INTERNATIONAL S.A.", avec siège à L- 9990 Weiswampach, 49, rte de Clervaux (RC B No 101.316), constituée suivant acte notarié du 8 juin 2004, publié au Mémorial C No 869 du 26 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha AROSIO, employé privé, demeurant à L 5368 Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à L 4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Marc HOUTAIN; administrateur de sociétés, demeurant à L- 9944 Beiler.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Changement de la raison sociale en "INCENT-EVENT"
2. Transfert du siège social de L- 9990 Weiswampach, 49, rte de Clervaux vers L- 9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.
3. Changement de l'objet social
4. Changement du pouvoir de signature.
5. Révocation des anciens administrateurs et de l'administrateur-délégué.
6. Nomination de 3 nouveaux administrateurs.
7. Modifications afférentes des articles 1^{er} 2 alinéa 1^{er} 4 et 9 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en "INCENT-EVENT", et en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INCENT- EVENT".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de L-9990 Weiswampach, 49, rte de Clervaux vers L- 9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

En conséquence l'article 2 première phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Weiswampach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et en conséquence l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la consultance, la gestion de sociétés. Elle pourra également exercer les tâches d'administrateur de sociétés. Elle s'occupera également d'organisation d'événements sportifs notamment dans le domaine de l'automobile, la location de véhicules, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale révoque, Monsieur Joaquim Ruas-Madeira, Madame Marie-Thérèse Somja et Monsieur François Simons en tant qu'administrateurs de ladite société.

Monsieur Joaquim Ruas-Madeira est également révoqué en tant qu'administrateur-délégué.

Cinquième résolution

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Marc HOUTAIN; administrateur de sociétés, né à né à Ougrée (B), le 16 août 1959, domicilié à L- 9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

- Monsieur Jean-Pierre MARECHAL; comptable, né à Ferrières (B), le 16 octobre 1958, domicilié à B 4980 Trois-Ponts, 12, Brume.

- Monsieur Daniel LEFEVRE, employé privé, né le 20 février 1953 à Monceaux-sur Sambre (B), domicilié au 67b, route de Remich à L-5650 Mondorf les Bains

La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

En conséquence l'article 9 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 9. La société est valablement engagée par la signature de deux administrateurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ deux mille euro (€ 2.000.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: HOUTAIN, AROSIO, QUINTUS - CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: EAC/2009/7589. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 06 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009093158/80.

(090111563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Remagen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.024.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REMAGEN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 1997, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C no 415 en date du 31 juillet 1997, dont les statuts ont été

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial C no 528 en date du 20 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte à 09.45 heures sous la présidence de Madame Annelise CHARLES, employée à la BCEE, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude BETTENDORFF, employé à la BCEE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra POMPIGNOLI, employée à la BCEE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Décision de mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et d'un commissaire-vérificateur avec fixation de leurs pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire sous-signé et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la société et fixe le nombre des liquidateurs et commissaires-vérificateurs à un (1).

Deuxième résolution

Est appelé à la fonction de liquidateur:

Maître Pierre METZLER, avocat à la cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle serait normalement requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou à plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Est nommé commissaire-vérificateur Monsieur Georges GUDENBURG, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, qui aura comme mission d'examiner les documents et comptes remis par le liquidateur à la disposition de l'assemblée.

Après l'accomplissement de la mission du commissaire-vérificateur, l'assemblée générale fixera la date d'une dernière assemblée générale avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.

2. Approbation des comptes de liquidation

3. Décharge au liquidateur.

4. Clôture de la liquidation.

5. Approbation du transfert des actifs et passifs de la société à ses actionnaires tel que prévu par les comptes de liquidation.

6. Dépôt et conservation des livres et documents sociaux.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Président a levé la séance.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Charles, Bettendorff, Pompignoli, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juillet 2009. Relation: EAC / 2008 / 7611. Reçu soixante-quinze 75,00 €
Le Receveur (signé): Santioni.
POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.
Differdange, le 10 juillet 2009. Robert SCHUMAN.
Référence de publication: 2009093797/71.
(090112675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 142.792.

Suite au conseil de gérance tenu en date du 28 mai 2009, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Référence de publication: 2009092715/13.

(090110433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

SEB Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 31.136.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2009, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2010:

Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, président

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, qui a été nommée à la place de Madame Gunilla Carlsson dont le mandat est venu à échéance

Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

A été nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092684/19.

(090110068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Mea Energia, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 136.820.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 08 juillet 2009 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009092740/14.

(090109929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

E3T IT-Systems Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.667.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2009093019/13.

(090111322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Darmo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.377.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société prise en date du 15 juillet 2009 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009092742/19.

(090110272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Engcap Lux QAIQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.322.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite prise en date du 3 juillet 2009 par les associés de la Société que M. Timothy Jack LANGDON, né le 28 janvier 1983 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à Michelin House, 81 Fulham Road, Londres SW3 6RD, Royaume-Uni, a été nommé au poste de gérant de catégorie A avec effet rétroactif au 30 juin 2009, en remplacement de Frederik WIJSENBEEK.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 juillet 2009.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2009092725/19.

(090110100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 112.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009093086/10.

(09011710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Translink Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 92.931.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 1^{er} juillet 2009

Le siège social de la société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2009.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009092785/15.

(090110361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.962.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 6 juillet 2009

1. Démission de Monsieur Jérôme DE DAX en tant qu'administrateur

Le conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Jérôme DE DAX, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, F-92043 - Paris La Défense Cedex, France, de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 juin 2009.

2. Cooptation de Monsieur Philippe CHOSSONNERY en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jérôme DE DAX

Les administrateurs restants décident de coopter Monsieur Philippe CHOSSONNERY, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jérôme DE DAX, en qualité d'administrateur avec effet au 15 juin 2009.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2009092653/19.

(090110844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Imprimerie Albert LUX s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 13, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 61.077.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009091981/11.

(090110601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Field Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.346.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19/06/2009 que:
- l'assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 juin 2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009092701/15.

(090109905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Luxfinance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.535.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092420/10.

(090109985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Lermita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.270.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092421/10.

(090109984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Aria Structured Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.148.

—
Extrait des résolutions prises par les Gérants en date du 10 juillet 2009

En date du 10 juillet 2009, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet du 1^{er} juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009092720/15.

(090110542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

GDP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.342.

—
Extrait des résolutions

L'Associé AACF PARTNERS 2002/03/04, F.C.P.R., rep. par ABN AMRO CAPITAL FRANCE soc. de gestion, détenant 8.744 parts sociales de la société GDP, a changé de dénomination le 19 mars 2008, en ABENEX CAPITAL, rep. par ABN AMRO CAPITAL FRANCE soc. de gestion

Pour la société GDP

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA

Signature

Référence de publication: 2009092722/14.

(090110349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Société Anonyme pour la Recherche d'Investissements - SAPRI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 15.550.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 mai 2009, à 13.00 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Yariv ELBAZ de ses fonctions d'administrateur de la société;
2. De nommer un nouvel administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 - Monsieur Charles ZINI, employé privé, demeurant au 6, rue du Port, CH-1204 Genève (Suisse), né à Casablanca (MAROC) le 14 septembre 1976.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2009092771/17.

(090110220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

JFL Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.733.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 8 juillet 2009 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009092787/15.

(090109952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Power Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 40.089.

Anlässlich seiner Sitzung vom 30.06.2009 hat der Verwaltungsrat beschlossen, mit sofortiger Wirkung den Sitz der Gesellschaft von 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg nach Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30.06.2009.

Für den Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2009092788/14.

(090109950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.782.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 409 du 26 août 1995.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.
Signature

Référence de publication: 2009092933/13.

(090111416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Arctic Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 117.993.

—
AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratsitzung vom 10.07.2009 wurde beschlossen, den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 51, rue de Strasbourg, nach L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.07.2009.

Für den Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2009092789/14.

(090109948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Askirun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.661.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 13 juillet 2009 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2009092790/15.

(090109943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Bemar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 71.567.

—
EXTRAIT

La gérance communique que suite à la décision de l'associé unique prise en date du 9 juillet 2009 le siège social de la société sera transféré du n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009092791/15.

(090109940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Syspro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9770 Rumlange, Maison 22.

R.C.S. Luxembourg B 103.091.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009092796/10.

(090110285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Mea Power, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 143.304.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 8 juillet 2009 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009092792/15.

(090109935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Mea Aqua, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 115.743.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 8 juillet 2009 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009092793/14.

(090109933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2009.